

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit : **LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi prévu** : Huile moteur Mélange

· **Usages déconseillés** : Aucun sauf si spécifié ailleurs dans cette FDS

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Producteur/fournisseur :

LUBEXCEL

ZI Actipôle BP 42

F-85170 Belleville sur Vie Tél : 0821

740 250

Fax : 02 51 47 75 08

Email : contact@lubexcel.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Tel : 32 070/245 245

Suisse : 145

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Mention de danger

· EUH208 - Contient (tris(2-hydroxy-5-tétrapropénylphénylméthyl)méthylamine)trihydroxyde de tricalcium. Peut produire une réaction allergique.

· EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

.

· 2.3 Autres dangers :

Contains no PBT/vPvB substances $\geq 0.1\%$ assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : **LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA**

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. SUBSTANCES

Non applicable.

3.2. MELANGES

Remarques: Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° CE: 926-141-6 N° REACH: 01-2119456620-43	10 – 25	Asp. Tox. 1, H304
(tris(2-hydroxy-5-tétrapropénylphénylméthyl)méthylamine)trihydroxyde de tricalcium	N° CE: 420-470-4 N° REACH: 01-0000016710-77	0.1 – 0.99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Premiers soins après inhalation	Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Premiers soins après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets après inhalation	Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction :

·	Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre.
·	Agents d'extinction non appropriés	Produit chimique sec. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'informations complémentaires disponibles

· 5.3 Conseils aux pompiers :

Mesures de précaution contre l'incendie	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Température de manipulation	< 40 °C

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : **LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA**

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

· **Stockage :**

Température de stockage	≤ 40 °C
Lieu de stockage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle :**

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TGG-15min (OEL STEL)	1200 mg/m³
TGG-15min (OEL STEL) [ppm]	165 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm.

Caoutchouc nitrile (NBR) /

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Vert(e).
Apparence	:	Liquide huileux.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	88 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	76 mm²/s @ 40°C
Solubilité	:	Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	877 kg/m³ @15°C
Densité relative	:	Pas disponible

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : **LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA**

Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- **10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée disponible.
- **10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts. acides. Bases.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	> 5000 mg/m³ OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Viscosité cinématique : 76 mm²/s

11.2 Informations sur d'autres dangers

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité :

Persistance et dégradabilité

Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Indications complémentaires

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	Non applicable
N° ONU (IMDG)	Non applicable
N° ONU (IATA)	Non applicable
N° ONU (ADN)	Non applicable
N° ONU (RID)	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre : Aucune donnée disponible
Transport maritime : Aucune donnée disponible
Transport aérien : Aucune donnée disponible
Transport par voie fluviale : Aucune donnée disponible
Transport ferroviaire : Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation UE

REACH Annex XVII (Restriction List)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

REACH Annex XIV (Authorisation List)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

REACH Candidate List (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

PIC Regulation (Prior Informed Consent)

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

POP Regulation (Persistent Organic Pollutants)

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

Ozone Regulation (1005/2009)

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

Explosives Precursors Regulation (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs Drug

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

Precursors Regulation (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid :Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling :Aucun des composants n'est listé

Danemark

Class for fire hazard : Classe III-1

Store unit : 50 litre

Remarques concernant la classification : Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : **LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Commentaires (avant la composition)	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
7.2	Température de stockage	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient (tris(2-hydroxy-5-tétrapropénylphénylméthyl)méthylamine)trihydroxyde de tricalcium. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 09.01.2024

Numéro de version 1

Révision : 09.01.2024

Nom du produit : LUBEXCEL GREEN 2T ULTRA

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Acute Tox. 4 H302: Nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

[Acute Tox. 5 H303]: Susceptible d'être nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

Skin Corr. 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1

Skin Irrit. 2 H315: Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger

Skin Sens. 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, catégorie de danger

Eye Dam. 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Resp. Sens. 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation ; Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger

STOT RE 1 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger

STOT RE 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger

[Aquatic Acute 2 H401]: Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

[Aquatic Acute 3 H402]: Nocif pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée. Section 9 Taille médiane des particules Une information a été ajoutée. Rubrique 9 : Point de congélation Une information a été retirée. Rubrique 9 : Point de fusion Une information a été retirée. Section 11 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée. Section 12 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée. Section 2 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée. Section 9 Points de fusion et de congélation Une information a été ajoutée. -----